

Février 2014

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Trente-deuxième session

Rome, 24-28 février 2014

Troisième Semaine forestière méditerranéenne

I. INTRODUCTION

1. Le Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes «*Silva Mediterranea*» (le Comité) a organisé la troisième Semaine forestière méditerranéenne (SFM III) du 17 au 21 mars 2013 à Tlemcen, avec l'appui du Ministère algérien de l'agriculture et du développement rural et de plusieurs autres membres essentiels du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes. Suite au succès des deux premières éditions de la Semaine forestière méditerranéenne, qui ont eu lieu en 2010 à Antalya (Turquie) et en 2011 à Avignon (France), les autorités algériennes se réjouissaient d'accueillir la troisième édition à Tlemcen, sur le thème suivant: «Les forêts méditerranéennes au service du développement durable des territoires: comment atténuer les changements mondiaux et s'y adapter¹».

2. Le Comité a souligné le fait que les écosystèmes forestiers et les autres espaces boisés du pourtour de la Méditerranée fournissaient du bois, du liège, de l'énergie, de la nourriture, des revenus et beaucoup d'autres biens et services (*biodiversité, conservation, protection des sols et des eaux, loisirs, stockage du carbone*) souvent essentiels à de nombreux secteurs économiques (*alimentation et agriculture, conservation des sols et des eaux, approvisionnement en eau potable, tourisme, énergie et industrie forestière*). Ces écosystèmes et espaces participent de façon significative au développement rural, à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire dans les territoires méditerranéens.

3. Figuraient à l'ordre du jour les grands défis énumérés ci-après.

- Les changements mondiaux qui touchent la région méditerranéenne ont souvent des effets négatifs sur les écosystèmes forestiers et les autres espaces boisés (*perte de biodiversité, risque accru de feux de forêts et d'autres perturbations biotiques, dégradation des bassins hydrographiques et processus de désertification*). Ils compromettent ainsi la fourniture durable de multiples biens et services aux populations.

¹ Voir le site internet de la SFM III: http://www.iii-med.forestweek.org/sites/default/files/press/presentations_iiism_fr_low.pdf.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj477f

- La désertification qui s'amorce dans les territoires méditerranéens constitue une grave menace à l'égard des forêts. Il convient donc de considérer la lutte contre ce phénomène comme une priorité de premier ordre dans toutes les politiques régionales et nationales relatives aux forêts et à l'environnement.
4. La SFM III a eu les résultats suivants:
- Lancement de la première édition de l'*État des forêts méditerranéennes*;
 - Réunion d'un segment de haut niveau, présidé par le Ministre algérien de l'agriculture et du développement rural et ayant pour objectif d'approuver le nouveau Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes: orientations stratégiques pour la gestion intégrée des écosystèmes forestiers des territoires méditerranéens (CSFM) et d'adopter la Déclaration de Tlemcen;
 - Célébration de la première Journée internationale des forêts le 21 mars 2013; la cérémonie de plantation d'arbres a été une excellente occasion de mettre en lumière l'importance des écosystèmes forestiers et des autres espaces boisés du point de vue des territoires méditerranéens.

II. CADRE STRATÉGIQUE SUR LES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES (CSFM)

5. Le CSFM est le fruit d'une dynamique régionale de longue haleine amorcée en avril 2011 à Avignon (France), lors de la deuxième Semaine forestière méditerranéenne.

6. Un atelier d'experts s'est déroulé en septembre 2012 à Chania (Grèce). Il visait à élaborer l'avant-projet du CSFM, document stratégique qui est voué à communiquer des orientations communes en matière de politiques au service de la gestion intégrée des écosystèmes forestiers méditerranéens.

7. Le CSFM se fonde sur des informations issues de l'*État des forêts méditerranéennes* et comprend trois objectifs. Chacun de ces objectifs consiste à mettre en œuvre trois axes stratégiques principaux, associés à des résultats attendus et à des recommandations concrètes à l'intention des décideurs en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers et des autres espaces boisés du pourtour de la Méditerranée:

1) Développer et promouvoir les biens et services fournis par les écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre des axes stratégiques suivants:

- Améliorer durablement la production des biens et des services fournis par les forêts méditerranéennes;
- Renforcer le rôle des forêts méditerranéennes dans le développement rural;
- Promouvoir la gouvernance des forêts et les réformes foncières au niveau des territoires méditerranéens.

2) Favoriser la résilience des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens face aux changements mondiaux à travers la mise en œuvre des axes stratégiques suivants:

- Promouvoir la prévention des feux de forêts en intégrant l'évolution des risques liés au changement climatique en cours sur le pourtour de la Méditerranée;
- Gérer les ressources génétiques forestières et la biodiversité en vue de renforcer l'adaptation des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens au changement climatique dans la région;
- Remettre en état les territoires forestiers méditerranéens dégradés.

3) Renforcer les capacités des acteurs et la mobilisation des ressources nécessaires à la bonne gestion des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre des axes stratégiques suivants:

- Développer les connaissances, les formations et la communication sur les forêts méditerranéennes;
- Renforcer la coopération internationale sur les forêts méditerranéennes;
- Adapter et renforcer les mécanismes de financement déjà disponibles et créer des mécanismes de financement innovants pour appuyer la mise en œuvre des politiques et programmes sur les forêts méditerranéennes.

III. DÉCLARATION DE TLEMCEN

8. Le CSFM a fait l'objet d'un vaste processus de consultation qui a fait appel aux forestiers de l'ensemble de la région Méditerranée et s'est achevé par l'adoption de la Déclaration de Tlemcen (Algérie) dans la ville éponyme. Dans ce texte, les autorités politiques et administratives nationales, régionales et locales, ainsi que tous les autres acteurs jouant un rôle dans la gestion des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens (*gestionnaires publics ou privés et société civile*) sont invités à élaborer et à adapter lorsque nécessaire leurs stratégies et politiques aux objectifs du développement durable des territoires méditerranéens. Par ailleurs, il est demandé aux gestionnaires, aux experts et à la communauté scientifique du secteur forestier de concevoir et de mettre en œuvre des pratiques de gestion innovantes et durables des territoires, qu'il conviendra de diffuser et partager entre les pays du pourtour de la Méditerranée.

9. Tous les États Membres sont appelés à mettre en œuvre, en tenant compte des spécificités et besoins de chaque pays, les principales recommandations proposées dans le CSFM, ce qui pourrait permettre:

- d'améliorer la visibilité du secteur forestier et de promouvoir la mobilisation de ressources financières et humaines dans les années à venir;
- de fournir un cadre consensuel visant à améliorer la coordination intersectorielle et à encourager les partenariats entre les diverses parties intéressées par la gestion des écosystèmes forestiers et des autres espaces boisés dans les pays de la région après son intégration dans les politiques nationales (public/privé);
- de contribuer à une meilleure coordination au service de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et/ou projets sous-régionaux et intersectoriels;
- de trouver et de promouvoir des positions communes au sujet des écosystèmes forestiers et des autres espaces boisés méditerranéens dans les enceintes internationales;
- de proposer une vision et une feuille de route communes au Comité.